

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le lundi 10 septembre 2012, à compter de 19 h 30 à la salle du conseil municipal, située au 125, 12^e Rue à Ferme-Neuve.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard, conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Georges Piché, conseiller
Mario Léonard, conseiller
Yvon Forget, conseiller
et
Normand Bélanger, directeur général

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

183-09-12

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par le directeur général.

ADOPTÉE

184-09-12

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JUILLET 2012

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 9 juillet 2012, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2012 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

185-09-12

DEMANDE À LA VILLE DE MONT-LAURIER DE MODIFIER LES TERMES DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE GESTION DES CONSTATS ET D'INFRACTION ÉMIS EN APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX OU EN VERTU DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

ATTENDU le mandat donné à la direction générale de la MRC d'Antoine-Labelle d'évaluer la possibilité de mettre en place une cour municipale régionale;

ATTENDU le projet d'implantation d'une cour municipale régionale présentée par la MRC d'Antoine-Labelle lors de la séance du Conseil tenue le 26 juin 2012 (résolution MRC-CC-10650-06-12);

ATTENDU que la Municipalité de Ferme-Neuve entend déléguer sa compétence à la MRC d'Antoine-Labelle quant à la gestion des constats et d'infraction émis en application des règlements municipaux ou en vertu du code de la sécurité routière;

ATTENDU que plusieurs démarches devront être réalisées par la MRC d'Antoine-Labelle pour la mise en place d'une telle cour et que cette dernière doit au préalable s'assurer de l'adhésion de la totalité des municipalités et Villes sises sur son territoire;

ATTENDU que la Municipalité de Ferme-Neuve est signataire de l'entente de délégation de compétence à la Ville de Mont-Laurier en matière de gestion des constats et d'infraction émis en application des règlements municipaux ou en vertu du code de la sécurité routière;

ATTENDU que ladite entente avec la Ville de Mont-Laurier prend fin le 31 décembre 2012;

ATTENDU que la Municipalité de Ferme-Neuve doit signifier à la Ville de Mont-Laurier son intention de mettre un terme à ladite entente au plus tard le 28 septembre 2012;

ATTENDU qu'advenant l'implantation de la cour municipale régionale de la MRC d'Antoine-Labelle, celle-ci commandera certains délais d'implantation et, à cet effet, il y a lieu de demander la prolongation, selon les mêmes modalités, de l'entente avec la Ville de Mont-Laurier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que la Municipalité de Ferme-Neuve demande à la Ville de Mont-Laurier d'accepter de prolonger temporairement l'entente de délégation de compétence en matière de gestion des constats et d'infraction émis en application des règlements municipaux ou en vertu du code de la sécurité routière, en apportant toutefois une modification à la clause 13.2 de ladite entente afin de prévoir que l'entente prend automatiquement fin deux mois suivants l'obtention par la MRC d'Antoine-Labelle du décret autorisant la formation de la cour municipale régionale.

DE PLUS, il est résolu de demander à la MRC d'Antoine-Labelle de préparer un projet d'entente portant sur la délégation à la MRC de la compétence visant à établir une cour municipale régionale et sur l'établissement de cette cour.

ADOPTÉE

186-09-12

APPEL D'OFFRES DE L'U.M.Q. AFIN DE RETENIR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN MATIÈRE D'ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DANS LE CADRE D'UN REGROUPEMENT

ATTENDU que la Municipalité de Ferme-Neuve a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux;

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

ATTENDU que la Municipalité de Ferme-Neuve désire se joindre à ce regroupement;

ATTENDU que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

ATTENDU que l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'automne 2012;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat.

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans.

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres.

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé.

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1 % des primes totales versées par la municipalité.

ADOPTÉE

187-09-12

APPROPRIATION DES SURPLUS ACCUMULÉS 2011

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal engage les sommes suivantes à même le surplus accumulé au 31 décembre 2011 :

Augmentation du fonds de roulement	50,000 \$
Projet, Hôtel de ville	90,000 \$
Création d'un projet Marché du Parc au centre-ville	60,000 \$
Création d'un projet Camping rustique « Halte des Têtes-de-Boule »	20,000 \$
Création de projet d'affichage publicitaire	20,000 \$
Création de projet pour les travaux publics Achat de signalisation	10,000 \$
Relation de travail	30,000 \$
Équité salariale	<u>65,000 \$</u>
Approbation totale des surplus accumulés 2011	345,000 \$

ADOPTÉE

188-09-12

VENTE D'UN TERRAIN APPEL D'OFFRES ADM-03-12

CONSIDÉRANT que la publication de l'appel d'offres pour la vente du terrain 2-254 s'est effectuée dans le journal « *le Courant* » le 4 juillet 2012;

CONSIDÉRANT que le 18 juillet à 14 heures était la date limite pour recevoir les offres;

CONSIDÉRANT que pour ledit terrain, une seule offre a été reçue pour le lot 2-254, totalisant 752,6 mètres carrés en front à la 6^e Rue;

CONSIDÉRANT que la mise minimale avait été fixée à 7,500 \$ plus taxes et que l'offre déposée a été de 7,500 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que le tout est conforme à l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le terrain du lot 2-254 du Cadastre du Village (752,6 m²) dans la Municipalité de Ferme-Neuve soit vendu à Monsieur Jérémie Lachaine et Madame Cindy Valiquette du 154, 7^e Rue, Ferme-Neuve au montant de 7,500 \$ plus taxes.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer le contrat devant notaire.

QUE les frais entourant cette transaction sont à la charge de l'acheteur.

ADOPTÉE

189-09-12 REMBOURSEMENT DE TAXES 2012

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à rembourser le montant d'un crédit de 151.10 \$ pour le dossier matricule # 6694 95 9041 à la suite d'une correction de l'évaluateur.

ADOPTÉE

190-09-12 ANNULATION DE COMPTE POUR MAUVAISE CRÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à annuler le compte client (Madame Odrée Prince) en capital (200.00 \$), et les intérêts (41.13 \$), jugé par l'administration comme mauvaise créance.

ADOPTÉE

191-09-12 HÔTEL DE VILLE DU 125, 12^E RUE, 5^E PAIEMENT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à verser la somme de 40,793.13 \$ à Groupe Piché Construction inc., représentant le paiement final (numéro 5), à la suite de la recommandation de l'architecte, Monsieur Pierre-Luc Beauregard.

ADOPTÉE

192-09-12 PAIEMENT DES SERVICES PROFESSIONNELS GROUPE ROUSSEAU ET LEFEBVRE

CONSIDERANT que le CLD de la MRC d'Antoine-Labelle a autorisé une subvention de 90 % à la Municipalité de Ferme-Neuve dans le cadre du programme FSTD;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise le paiement de 1,695.88 \$ au *Groupe Rousseau Lefebvre*.

ADOPTÉE

193-09-12 CONSTRUCTION DU « PAVILLON DE LA PLACE DU MARCHÉ »

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE Monsieur Pierre-Luc Beaugard soit mandaté à préparer les devis nécessaires pour la construction du « Pavillon de la Place du Marché », et de procéder aux demandes de soumissions tel que requis par la loi.

ADOPTÉE

194-09-12 ACHAT D'UN NUMÉRISEUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à faire l'acquisition d'un numériseur « Canon numériseur – single/duplex pass – 30 ppm - A » de l'entreprise Groupe DL informatique au coût de 1,999.00 \$ (plus les taxes applicables) pour les services administratifs de la municipalité.

ADOPTÉE

195-09-12 REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS RAP-HL 2012

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal entérine la dépense d'inscription de 20 \$ de Madame Diane Sirard pour le forum tenu le 25 août dernier sur la protection des lacs et cours d'eau des Hautes-Laurentides qui a eu lieu à Mont-Laurier.

ADOPTÉE

196-09-12 SUBVENTION OSBL 2012

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le Carrefour Bois Chantants reçoive de la Municipalité de Ferme-Neuve la somme de (500 \$) cinq cents dollars à titre de subvention pour la *Fiesta musicale* à l'école pour les enfants du primaire.

ADOPTÉE

197-09-12

AMIS DE LA MONTAGNE (Kiosque touristique)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le Directeur général soit autorisé à verser la somme de 10,000 \$ aux Amis de la Montagne du Diable dans le cadre de la subvention annuelle pour le fonctionnement du Kiosque touristique.

ADOPTÉE

198-09-12

AUTORISATION DES DÉPLACEMENTS ET DES FORMATIONS

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE les membres du conseil autorisent les déplacements et les formations suivants pour le Directeur général et la Secrétaire-trésorière adjointe :

- 1) À Saint-Jérôme, Formation SEAO pour les organismes publics, 27 septembre (Martine);
- 2) À Ste-Thérèse, rencontre avec le CRM, sur les ressources humaines, 28 septembre (Martine et Normand);
- 3) À Mont-Tremblant, Colloque de zone 25 et 26 octobre (Martine et Normand).

QUE les frais d'inscription, de repas et de séjour soient payés sur présentation des pièces justificatives et selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE

199-09-12

NOMINATION AU POSTE DE SECRÉTAIRE À LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE suite au concours pour le poste de secrétaire, le conseil municipal confirme l'embauche de Madame Francine Taillefer à titre de secrétaire à la municipalité (poste régulier) et de confirmer sa date d'ancienneté au 24 mai 2011.

ADOPTÉE

200-09-12

DÉMISSION D'UN EMPLOYÉ

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE les membres du conseil municipal acceptent la démission de Monsieur Robert Lépine qui occupait le poste de salarié régulier saisonnier comme préposé à l'entretien au centre récréatif de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

201-09-12

AFFICHAGE DE POSTE DE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN AU CENTRE SPORTIF

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à procéder à l'affichage interne du poste de préposé à l'entretien au centre récréatif de la municipalité (régulier saisonnier 40 hrs/semaine), le tout en conformité à la convention collective.

ADOPTÉE

202-09-12

QUANTUM À VERSER AU SYNDICAT

CONSIDÉRANT que la municipalité et le syndicat se sont entendus sur le quantum à être déboursé par la municipalité dans le dossier concernant des activités en relation avec l'article 28 de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à verser au syndicat à titre d'indemnités dues aux salariés et au syndicat, la somme entendue entre les parties à la suite de la signature des deux parties de la transaction et quittance.

QUE cette entente ainsi que les discussions ayant mené à cette dernière sont et demeurent confidentielles en vertu du Code civil du Québec.

ADOPTÉE

203-09-12

APPROBATION DU PAIEMENT D'INDEMNISATION ET ALLOCATION

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE Madame Manon Deslauriers reçoive à titre d'indemnisation et allocation une compensation pour sa présence à titre de témoin pour la municipalité dans le dossier des griefs du restaurant du centre sportif numéros : FN.310311, FN.070411, FN.110411, FN.180411, l'indemnité est de 90.00 \$ pour une demi-journée de présence.

ADOPTÉE

Période de questions (SECTION ADMINISTRATION)

204-09-12

FESTIVAL DES CAMIONNEURS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer l'entente de service à intervenir entre le Super Party des camionneurs, représenté par Messieurs Claude Ouellette et Keven Gosselin pour la présentation du « Festival des camionneurs » qui aura lieu en juin 2013.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION AVIS DE MOTION

Avis de motion est présentement donné par le Madame la conseillère Diane Sirard qu'elle présentera ou fera présenter un règlement afin de tarifer l'usage de la bibliothèque pour les non-résidents de la Municipalité de Ferme-Neuve.

Monsieur Mario Lachaine quitte son siège, il est 20 h 34

205-09-12

SOUSSION PAVAGE DE LA 16^e RUE

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres en ce qui a trait au pavage de la 16^e Rue entre la 12^e Avenue et la 11^e Avenue;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 6 septembre 2012 à 11h00 et que deux (2) soumissionnaires avaient déposé leur offre de service, qui se détaillent comme suit :

SOUSSIONNAIRES	PRIX TAXES INCLUSES
Pavages Wemindji inc.	19,886.33 \$
Asphalte Jean-Louis Campeau inc.	24,587.47 \$

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics, Monsieur Jean-Pierre Miljours confirme par sa correspondance du 6 septembre 2012 que le plus bas soumissionnaire est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le contrat de pavage de la 16^e Rue entre la 12^e Avenue et la 11^e Avenue soit accordé à « **Pavage Wemindji inc.** » au coût de 19,886.33 \$ taxes incluses.

QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à conclure l'entente avec ladite compagnie.

DE PLUS, il est résolu que la municipalité retourne le dépôt de soumission au montant 2,500 \$ à Asphalte Jean-Louis Campeau inc. puisque celui-ci n'a pas été retenu.

ADOPTÉE

Retour de Monsieur Mario Lachaine durant la lecture de la résolution, il est 20 h 35

206-09-12

CHEMIN D'HIVER, AJOUT DE TROIS SECTIONS DE CHEMIN AU CONTRAT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le contrat de déneigement pour la saison 2012-2013 soit modifié comme suit :

Ajout :

Montée Sirard, 1.2 km
Montée des Bâtisseurs, 300 mètres
Chemin Club Fontbrune, 800 mètres

QUE le contrat de l'entrepreneur en déneigement soit augmenté de 5,171.09 \$ taxes incluses, pour le secteur « Haut ».

QUE ladite ouverture soit revue d'année en année au gré du conseil.

ADOPTÉE

207-09-12

FORMATION POMPIER 1

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité autorise le service incendie à inscrire 6 pompiers pour la formation de la section 1 de pompier 1 pour les besoins de la municipalité.

ADOPTÉE

Période de questions (SECTION LOISIRS, URBANISME, TRAVAUX PUBLICS, INCENDIE ET VARIA)

208-09-12

TRANSFERT BUDGÉTAIRE – 2012-06

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2012, afin de transférer les sommes suivantes :

TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2012-06

POSTE	# COMPTE	DT	CT
Administration			
Salaire directrice adjointe	02-130-01-141-11		2 746.00
Mutuelle prévention CSST	02-160-00-252-00	2 746.00	
Travaux publics et Hygiène du milieu			
Immatriculation voirie	02-321-00-455-00		8.00
Immatriculation déneigement	02-331-00-455-00		62.00
Immatriculation épuration	02-414-00-455-00		16.00
Pièces/équipements voirie	02-322-00-640-00		30.00
Immatriculation voirie	02-322-00-455-00	116.00	
Services scientifiques	02-322-00-411-00		100.00
Services juridiques	02-321-00-412-00	100.00	
Activités investissement TP	03-301-10-000-03		12 000.00
Ent. Rép. Infrastructures épur.	02-414-00-521-00	12 000.00	
Ent. Rép. Chemin du Bas	02-322-00-521-01		2 000.00
Ent. Rép. Chemin du Haut	02-322-00-521-02	2 000.00	
Autres			
Subvention organisme sans but lucratif	02-629-00-971-01		2 700.00
Santé & Bien-être			
Contribution O.M.H. Ferme-Neuve	02-520-00-963-00	2 700.00	
Incendie			
Assurance service incendie	02-220-00-421-00		1 960.00
Perfectionnement	02-220-00-454-00		440.00
Entretien réparation du poste	02-220-00-522-00	2 400.00	
Perfectionnement	02-220-00-454-00		660.00
Entretien réparation du poste	02-220-00-522-00	660.00	
Pièces et accessoires Prot. Civile	02-230-00-640-00		897.00
Fourniture de bureau	02-220-00-670-00	897.00	
	GRAND TOTAL		23 619.00 \$

ADOPTÉE

209-09-12

COMPTES À PAYER LISTE DÉPOSÉE POUR ACCEPTATION AU 10 SEPTEMBRE 2012

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, le directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 10 septembre 2012 à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	377 019.37 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....	20 556.21 \$
TOTAL DU MOIS.....	397 575.58 \$

et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent,

210-09-12

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de clore l'assemblée à 20 h 45.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE

Maire

NORMAND BÉLANGER

Directeur général et
Secrétaire-trésorier